

OBJET Contribuer à diminuer le coût d'accès à la formation continue.

PUBLIC CONCERNE Chefs d'entreprises artisanales inscrits au Répertoire des Métiers de la Somme, les conjoints collaborateurs (inscrits au RM) ou conjoints associés et les auxiliaires familiaux.

FORMATIONS ELIGIBLES Toute formation reconnue prioritaire par le FAFCEA et/ou le Conseil de la formation Hauts de France.
L'action doit être une formation au sens du Code du Travail et être dispensée par un organisme de formation justifiant d'un numéro d'existence.

MONTANT DU FINANCEMENT Défini par le FAFCEA et/ou le Conseil de la formation Hauts de France: organismes gestionnaires des fonds de la Formation Continue des chefs d'entreprises, des conjoints collaborateurs ou associés et des auxiliaires familiaux de l'Artisanat.

VOTRE (VOS)

DEMANDE(S)

A effectuer PREALABLEMENT AU DEBUT DE LA FORMATION

**AU PLAN NATIONAL : Pour Toute Formation Technique
le FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales):
14 Rue Chapon
CS 81234
75139 PARIS CEDEX 03**

pour qu'il vous adresse votre dossier de demande de prise en charge et que vous le retourniez complété **AVANT** le début de la formation (minimum 15 jours avant)

**AU PLAN REGIONAL :
Pour les formations transversales
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France
Service : Conseil de la Formation/Fonds Régional Formation des Artisans
Antenne URMA Tourcoing le Virolois
78 Rue des Piats
59200 TOURCOING**

Pour que vous adressiez votre dossier de demande de prise en charge avec les justificatifs

AVANT le début de la formation (minimum 15 jours avant)

VOTRE CONTACT pour tous renseignements ou demande d'imprimés :
Mme SOURIAU 03-60-127-161 n.souriau@cma80.fr